

# PROGRAMME FORMATION CONTINUE

## LE RENFORCEMENT DE LA PLACE ET DU RÔLE DE L'AVOCAT DE LA DÉFENSE DANS LES DERNIÈRES RÉFORMES PROCÉDURALES : HYPOCRISIE OU RÉALITÉ

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Date

Vendredi 23 novembre 2018

### Horaires

de 9 h à 12 h  
et de 13 h30 à 16 h 30

### Lieu de la formation

**Hôtel Ibis**  
Rue Louise Michel – 08000 VILLERS SEMEUSE

### Intervenant(s)

**Me Fanny QUENTIN**, Avocat au Barreau de Reims  
**Me Mourad BENKOUSSA**, Avocat au Barreau de Reims  
**M. VICENTINI**, Procureur de la République

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit pénal  
Procédure

### Niveaux :

3. expertise  
4. actualisation



**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

**Prérequis :** connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...)

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

### Objectif de la formation :

Définir le rôle de l'avocat de la défense dans les évolutions législatives récentes face à la place prépondérante du parquet.

### Programme :

#### **I/ Les mesures alternatives aux poursuites**

- A. raisons d'être
- B. évolution et analyse critique.

#### **II/ La GAV/ audition libre**

- A. du point de vue du ministère public
- B. du point de vue de la défense

#### **III/ Les CRPC :**

- A. double convocation, négociation, renvoi
- B. CRPC déferement

#### **III/ Les droits de la défense avant audiencement**

Les apports des dernières réformes législatives aux effets peu efficaces

#### **IV/ La procédure de CI**

- A. vue par le parquet
- B. vue par la défense

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## LE RENFORCEMENT DE LA PLACE ET DU RÔLE DE L'AVOCAT DE LA DÉFENSE DANS LES DERNIÈRES RÉFORMES PROCÉDURALES : HYPOCRISIE OU RÉALITÉ

### A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Date

Le 23 novembre 2018

### Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

Hôtel Ibis  
Rue Louise Michel  
08000 VILLERS SEMEUSE

### Niveau

- 3. expertise
- 4. actualisation



### Spécialisation

Droit Pénal  
Procédure

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

30 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

#### Profession :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral        |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau  | <input type="checkbox"/> Magistrat             |
| <input type="checkbox"/> Juriste        | <input type="checkbox"/> Autre, précisez ..... |

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

#### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

<b>Avocat et autre public :</b>	<b>210 €/jour</b>
<b>Avocat 2 premières années d'exercice :</b>	<b>150 €/jour</b>